



COMMUNE DE VAULION
Administration communale
Place de l'Hôtel-de-Ville 1
1325 VAULION

PREAVIS MUNICIPAL N° 2024/04

"Commune de Vaultion, parcelle n°411, investigation technique selon OSites"

Pour la séance du Conseil communal du 4 décembre 2024.

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

I. But :

Le présent préavis a pour but de requérir du Conseil communal son autorisation pour réaliser ce projet d'investigation technique de terrain sur la parcelle n°411, propriété de notre commune, afin de respecter la législation cantonale en vigueur et d'en obtenir son financement.

II. Contexte :

Le projet concerne la parcelle communale n°411 qui est inscrite au cadastre cantonal des sites pollués en tant que site pollué nécessitant une investigation en raison des activités de serrurerie et atelier mécanique qui y sont recensées.

Dans ce contexte, un diagnostic de pollution a été établi en novembre 2022 par le bureau CSD, répondant ainsi à une demande de la Direction générale de l'environnement (DGE), afin de respecter la législation cantonale qui prévoit une étude en deux étapes, soit :

- **Etape 1 : Investigation historique** et documentaire avec établissement d'une matrice d'évaluation de la pollution. Cette étape permet d'identifier et de préciser les risques potentiels de pollution effectifs et en cas de risque confirmé d'établir un programme d'investigation.
- **Etape 2 : Investigation technique de terrain** avec sondages, prélèvements et analyses en laboratoire, permettant de préciser la nature et l'ampleur de la pollution seulement si nécessaire.

Le rapport de l'investigation historique de l'étape 1 a été transmis à la DGE en novembre 2023, qui après en avoir pris connaissance, s'est déterminée pour une investigation technique de terrain avec un délai au 30 novembre 2024.

Le bureau CSD nous a établi une offre en novembre 2023 pour cette investigation technique.

Pour faire suite à l'insistance de votre Municipalité sur le bien-fondé et le coût important d'une telle investigation, la DGE n'est pas revenue sur sa décision, mais nous a octroyé un nouveau délai au 30 juin 2025.

III. Financement :

Le montant de l'offre pour réaliser ce projet s'élève à CHF 45'000.00 et sera financé par la trésorerie courante. Porté au bilan compte 9141.2, il devrait être amortis en une seule fois en 2025.

IV. Conclusions :

Au vu de ce qui précède, la Municipalité invite le Conseil communal à bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE VAULION

- vu le préavis municipal 2024-04
- oui le rapport de la commission désignée pour l'étude de ce projet
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

DECIDE

- D'autoriser la Municipalité à réaliser ce projet pour un montant de CHF 45'000.--
- D'accepter que ce montant soit financé par la trésorerie courante
- De relever la commission de son mandat

Approuvée par la Municipalité dans sa séance du 18 novembre 2024.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic

C. Languetin



La Secrétaire

V. Meyer